

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

LA TRAGEDIE DE L'EUROPE

Première partie: *Des Traités de Westphalie à la Première Guerre mondiale*

de Pietro Gerbore

Les actes de naissance de l'Europe moderne furent les deux traités signés à Münster et à Osnabrück, en Westphalie en 1648.

Et c'est ainsi que naquit avec eux, après un siècle de tourment, une nouvelle personnalité historique: la *Troisième Europe*, après l'*Europe Romaine* et l'*Europe Chrétienne*. Chacune d'elles trois avait offert une enveloppe dans laquelle avait mûri une personnalité différente, et pourtant liée à la précédente par un cordon ombilical.

L'*Europe Romaine* avait absorbé la pensée grecque et l'avait éclaircie en des formules juridiques serrées, qui donnaient une ossature à l'Etat et une base solide pour ses rapports avec les citoyens.

L'*Europe Chrétienne* avait accueilli le message venu de Galilée, l'avait réélabore dans les termes de la pensée grecque et l'avait formulé dans la langue latine, en lui conférant cette luminosité qui lui était par-

ticulière.

Lors du passage de l'Europe Romaine à l'Europe Chrétienne, sous le choc des migrations germaniques, à travers un processus de synthèse entre germanisme et latinité, se formèrent les «nations», de nouveaux organismes historiques sur lesquels agissaient des facteurs multiples: la diversification des langues, l'évolution des modes de vie - du mode migratoire au mode stable, l'endogamie.

Une fois que l'Europe pouvait être considérée comme terminée et que la grande crise religieuse mûrissait, il existait déjà chez le simple homme commun ce sentiment que le poète Kipling exprima au XIX^e siècle:

L'Etranger dans mes murs
Peut être véridique ou gentil,
Mais il ne parle pas ma langue,
Je ne peux pas entendre son esprit.

Tout comme l'amour, la haine étant un sentiment intrinsèque de l'homme, il était dans la logique de l'histoire que le Christianisme, se différenciant selon les climats, les descendances et les langues, ait engendré la haine théologique. L'hérésie était le revers de la foi. Tant que les pouvoirs constitués furent unis dans la foi, l'hérésie fut réprimée sur les bûchers; mais lorsque l'hérésie pénétra dans le sein des pouvoirs constitués, c'est alors qu'exploserent les guerres de religion.

Leur théâtre fut les pays européens où le principe de nationalité se précisait sous des formes plus fortes et étaient des principes territoriaux, décidés à mettre l'hérésie au service d'intérêts dynastiques. Les guerres de religion, qui déchirèrent l'Europe, furent, également, des mouvements populaires, nationaux et dynastiques. Martin Luther et Calvin apportèrent, avec leurs traductions des Saintes Ecritures, la dernière touche aux idiomes allemand et français, parlés par les masses, identifiant ainsi le culte et la liturgie avec ces idiomes et modelant des collectivités politiques nationalistes: les principes qui secondèrent ces mouvements, constituèrent des Etats Patrimoniaux, cimentés par la langue et par la religion.

Née avec les Traités de Westphalie, en 1648, l'Europe vécut jusqu'en 1914, lorsque le drame de Sarajevo la dissolut.

En une première phase, ce fut une personnalité historique divisée par la religion, mais unie par les intérêts dynastiques. Le citoyen eut le choix entre accepter la religion du Prince ou émigrer. Mais les Princes furent unis par un intérêt commun de conservation et de défense. Il se cristallisa l'idée de l'équilibre européen, toujours menacé et toujours restauré, car c'est dans l'ordre de la nature que la sélection des espèces s'effectue à travers la lutte entre elles-mêmes et, par suite, que se rétablit l'équilibre.

Ce sera là le drame de l'Europe pendant des siècles. Il se profila, dans les Traités de Westphalie, les premières *dramatis personae*.

Les confessions religieuses admises dans ces traités furent au nombre de trois et les premiers personnages de l'action tragique se distinguèrent selon leurs confessions.

A l'Empereur Romain, dépositaire de

la Couronne qui descendit sur la tête de Charlemagne la nuit de Noël de l'an 800, il manquait désormais la force pour défendre l'unité et la primauté de la foi romaine. Le cousin de Madrid lui avait succédé.

La Maison des Habsbourg avait encore les apparences d'une personnalité historique gigantesque: elle étendait ses possessions du Nouveau Monde jusqu'aux rives de la mer Baltique; elle faisait de la Méditerranée, un lac intérieur et défendait la Chrétienté contre l'Islam. Mais l'énergie vitale s'éteignait dans les deux branches. La lutte contre l'avancée islamique engageait ce qui restait de force à la Cour de Vienne. Celle de Madrid s'était prodiguée en une énorme double tâche: avec cinq millions d'Espagnols, à peine, elle avait défendu l'unité de la foi romaine et colonisé l'Amérique.

Maintenant, la Cour de Madrid semblait, elle aussi, à la limite de ses forces.

Par conséquent, deux nouvelles *dramatis personae* constituaient une menace permanente contre cet Empire Catholique Romain, empêchaient sa primauté et devenaient des facteurs essentiels pour le maintien de l'équilibre.

La *Suède* était un paradoxe historique. Un petit peuple, sans or ni argent, à une époque où les métaux précieux faisaient l'histoire, avec une monnaie de cuivre, avait reçu du destin une famille de héros luthériens. Là où les Habsbourg avaient formé leur empire colossal avec des mariages, les Wasa avaient conquis avec l'épée l'Europe autour de la Baltique et conservaient, après 1648, cette arme pointée contre l'Europe Romaine.

La *France* était encore une nation bifrontale - catholique et calviniste. La dynastie régnante s'était convertie, depuis un demi-siècle, à l'Eglise de Rome; mais une bonne partie de la population demeurerait fidèle à celle de Genève. Avec le gouvernement personnel du jeune roi Louis XIV, commença la lutte sur une double voie: à l'intérieur, contre les Calvinistes; à l'extérieur, contre les catholiques Habsbourg. L'alliance avec la Suède luthérienne, avec les calvinistes magyars et avec le Sultan restaient les points fermes de sa politique.

Le premier acte du drame européen se termina par une guerre au Nord et par

l'écroulement de la puissance suédoise dans la Baltique. Il vit engagés trois des plus importants protagonistes: les Bourbons de France, les Habsbourg d'Espagne et d'Autriche et les Wasa de Suède. C'est au cours de cette période que se précisèrent les lignes directrices de marche des deux principaux personnages - Bourbons et Habsbourg - et deux personnages nouveaux émergèrent avec un rôle toujours plus autonome et décisif.

C'est au cours du demi-siècle qui s'écoula entre les Traités de Westphalie et d'Utrecht - c'est-à-dire entre 1648 et 1713 - que se précisa ce que deviendra la politique française jusqu'à l'époque de Raymond Poincaré. Cet avocat lorrain peut être considéré comme l'exécuteur testamentaire de Louis XIV.

Jusqu'alors, après la fin de la guerre de Cent Ans contre l'Angleterre, une monarchie nationale avait recueilli et recomposé les membres épars de la France féodale. Une inquiétude, une alarme pour ce qui se passait outre-Rhin, un soupçon de peur, même, vis-à-vis de la gente teutonne et de son organisation particulière s'agitaient dans ce royaume. Un ministre d'Henri II formula la politique française vis-à-vis de l'Allemagne en une maxime qui fut également celle de Poincaré après la Première Guerre mondiale: «*Tenir sous main les affaires de l'Allemagne dans le plus grand désordre possible*». Lorsque la nation germanique se divisa entre Catholiques romains, Luthériens et Calvinistes, les Princes protestants trouvèrent un soutien chez le roi de France catholique contre l'Empereur catholique. Que la nation germanique ne puisse pas s'unifier, comme le faisaient la France et l'Espagne, fut dès cette époque, une ligne constante de la diplomatie française. Les guerres de Louis XIV eurent deux buts: faire de la Hollande un satellite de la France et conserver l'Allemagne divisée et ouverte à l'influence française. Louis XIV profita de l'extinction de la ligne mâle des Habsbourg pour tenter de donner à l'Allemagne un empereur bavarois, c'est-à-dire un satellite de la France. En 1793, les Jacobins reprirent la politique des Bourbons: Bonaparte démolit le Saint Empire Romain de la nation germanique et le remplaça par une Confédération Rhénane

dont lui, monarque français était le Protecteur. Napoléon III fit la guerre malheureuse de 1870, parce que l'opinion publique française ne lui pardonnait pas d'avoir toléré la victoire prussienne sur l'Autriche à Sadowa. Après la Première Guerre mondiale, Poincaré tenta de fomenter des mouvements séparatistes en Rhénanie et de détacher la rive gauche du Rhin du Reich. Quand, au lendemain de la dernière guerre, l'U.r.s.s. paraissait, elle aussi, disposée à donner une administration commune à toute l'Allemagne occupée, Charles de Gaulle opposa son veto et l'Allemagne resta divisée.

La Maison de Habsbourg ne pouvait opposer qu'une résistance insuffisante contre la politique française qui voulait une Allemagne faible et désunie. La libération de la vallée du Danube était consécutive de la défense contre les Turcs. Le Traité d'Utrecht avait transféré aux Habsbourg de Vienne la primauté en Italie, que détenaient déjà les cousins de Madrid. La couronne impériale leur imposait la tutelle de l'Allemagne catholique. Il s'ouvrait donc, à la Cour de Vienne, trois sphères d'influence, trois lignes directrices de marche: la vallée du Danube, l'Allemagne romaine et la péninsule italienne. Elle n'avait pas de liberté de choix: sa politique fut conditionnée, pendant deux siècles, par ces trois héritages de l'histoire. Des Traités de Westphalie jusqu'à la bataille de Sadowa, en 1866, la Maison d'Autriche dut disperser toutes ses forces sur trois fronts: elle perdit à Sadowa, c'est-à-dire sa primauté en Allemagne et dans la péninsule italienne, parce qu'attaquée au nord de la Prusse; dans la vallée du Pô de l'Italie et dans la vallée du Danube, menacée par les Hongrois.

Au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle, sur les confins de la nouvelle Europe, alors que la puissance suédoise commençait à se désagréger, il émergeait deux nouvelles *dramatis personae*.

Tout comme il avait donné au peuple suédois perdu dans les brouillards scandinaves, une famille de héros luthériens, le destin avait voulu, cette fois, qu'une mosaïque de fiefs, dispersés entre le Rhin et la Vistule, passe, pendant plusieurs générations, à une famille dotée d'un talent

singulier pour organiser l'Etat moderne, c'est-à-dire patrimonial et centralisé: les Hohenzollern. Cette mosaïque de fiefs ne pouvait être conservée que par une force armée; pour la maintenir, il fallait une administration efficace. Pour faire face à de telles nécessités géopolitiques, le Brandebourg-Prusse devint une monarchie militaire et bureaucratique. Il fallait, pour survivre, qu'il réunisse les différentes possessions dispersées et qu'il résiste contre trois pressions extérieures venant respectivement: à l'est, de la Pologne, sur laquelle régnaient les Wasa catholiques; à l'ouest, du roi de France, qui voulait arriver jusqu'au Rhin. La Prusse, comme le royaume de Sardaigne, naquit et se trempa dans la guerre, à travers des catastrophes et des victoires militaires. Sadowa en 1866 et Sedan en 1870 doivent être vues dans cette perspective longue de l'histoire: c'est d'elles que naquit l'Allemagne moderne.

Entre-temps, une autre *dramatis persona* apparaissait au Nord-Ouest. Il s'agissait du Prince d'une antique famille illustre; elle avait lutté contre l'Espagne pour la cause protestante dans les Pays-Bas, sans pouvoir établir sur eux une autorité permanente, souveraine et centrale. Guillaume d'Orange n'était, alors que les lumières de l'histoire commencèrent à l'éclairer, que le Stathouder, plus ou moins honoraire, de la Province de Hollande. C'est à lui que l'Europe doit l'acquisition d'un équilibre qui fut la condition de sa primauté.

Quand Guillaume d'Orange prit en mains la défense des Pays-Bas contre l'expansionnisme agressif de la France, l'Europe était encore une société précaire de monarchies, qui mesuraient leurs forces réciproques dans des conflits de «remises en ordre». Quand, devenu roi d'Angleterre, il mourut, l'Europe avait une organisation géographique, un code de normes internationales, une stabilité qui durèrent jusqu'à la Révolution française. De tous les grands Européens, Guillaume est, peut-être, le plus grand; car il ressemble au jeune David devant le géant Goliath - fort, uniquement, de lui-même et du commerce hollandais, presque désarmé; maniant avec dextérité un nouvel art politique, la diplomatie, il osa se jeter contre le roi de France qui était le plus puissant en

Europe, et sut tramer des coalitions qui, tout d'abord, l'arrêtèrent pour ensuite en briser la force. Si un ordre européen put se créer avec le Traité d'Utrecht, en 1713, et réapparaître, en 1815, au Congrès de Vienne, le mérite en revient à ce Prince, resté dans l'histoire comme Guillaume III d'Angleterre.

Le siècle qui précéda la Révolution française compléta la mise en ordre de l'Europe. Les Habsbourg et les Hohenzollern durent combattre deux guerres pour consolider - les uns la possession de la Couronne impériale et des terres de famille; les autres, pour donner une forme définie et obtenir la reconnaissance européenne comme cinquième puissance. Ce furent des guerres de cabinets, combattues avec de petites armées, sans de graves pertes humaines. Le résultat en fut bénéfique, parce qu'il contribua à confirmer un ordre européen capable de survivre à la tourmente de la Révolution française.

Les Jacobins furent les continuateurs de la politique expansionniste de Louis XIV. Albert Sorel l'a démontré en huit volumes. Bonaparte - comme le déclara avec justesse Mme de Staël - fut Robespierre à cheval. Pendant vingt ans, la France dicta la loi en Europe. Il resta, malheureusement, des conséquences indélébiles de cette tyrannie: la tendance à façonner l'Etat selon des critères idéologiques; un nivellement social destructeur des processus historiques; la prédominance d'une langue cristalline, mais incapable d'exprimer toutes les nuances de la pensée et de la vie. Le français, langue européenne, a appauvri intellectuellement l'Europe.

Ce fut le mérite historique de l'Angleterre d'avoir mis fin à cette hégémonie qui non seulement bouleversait l'organisation traditionnelle du continent européen, mais en pervertissait l'esprit en imposant, du haut, une uniformité de la loi et des coutumes. L'esprit de l'Europe était une unité dans la diversité. Le Congrès de Vienne restaura l'une et l'autre en posant le principe extrêmement sain et bénéfique de la «légitimité» en tant que base de l'ordre.

Légitimité était reconnaissance de la continuité historique, de l'évolution organique de l'Etat et des collectivités humaines.

Là où la philosophie illuministe triomphante dans les deux révolutions - américaine et française - avait effacé le futur de l'histoire, désincarnée, la nouvelle philosophie romantique, purement germanique, faisait de la nation, du peuple organiquement mûr, les protagonistes de l'histoire et dans l'histoire, elle entendait la voix de la Raison non abstraite, mais immanente dans la vie humaine, individuelle et collective. C'était l'histoire, dans son développement naturel, qui légitimait l'Etat et faisaient de tout Etat un personnage dans le drame de l'Europe.

Rousseau avait eu deux principaux disciples: Robespierre et Herder. L'un et l'autre avaient pris de lui la notion du «peuple» comme artisan de la collectivité humaine et politique. Si ce n'est que Robespierre l'avait asservi à la Déesse Raison (et la philosophie officielle de la France en avait été contaminée pendant un siècle); tandis que Herder avait reconnu en lui la source de ce que donnait la beauté à la vie, c'est-à-dire la poésie. La poésie et l'histoire furent les vocations du siècle nouveau; l'influence de la philosophie allemande imprégna et transfigura l'Etat européen. La morale kantienne modela une nouvelle conscience du citoyen, la philosophie de l'Etat de Hegel fit du citoyen un magistrat et un fonctionnaire impeccables. Le triomphe du principe de nationalité consacra la primauté de la poésie et de l'histoire. Qu'était-ce, en effet, une nation si ce n'était une langue, poésie et histoire, avenir d'un peuple?

De 1814 à 1914, l'Europe fut «nationale»: les Etats se justifièrent avec le principe de nationalité et le Prince ne fut plus le propriétaire de terres, mais bien le porteur drapeau d'une mission historique.

Les guerres du XIX^e siècle furent des croisades nationales: l'Italie et l'Allemagne s'unirent sur les champs de bataille. Mais ces conflits ne durèrent pas longtemps et furent relativement peu sanglants.

Une nouvelle personnalité historique apparut en Europe au XIX^e siècle: la Russie. Ce n'était pas l'Europe et elle ne la devint

jamais: au cours des années où l'Europe s'était formée comme personnalité historique - en s'imprégnant de l'éthique chevaleresque et de la philosophie thomiste, en ouvrant la vue sur les espaces océaniques - la Russie était restée isolée entre deux continents sous la domination des Mongols. Son Christianisme s'était sclérosé dans les formes byzantines, la poésie était restée à l'état des populations primitives, la vie sociale ne sortait pas des archétypes asiatiques. A l'improviste, à l'aube du XVIII^e siècle, tel un torrent sorti de son lit, la Russie déferla en Occident en direction de la mer chaude qui ne gela jamais. Elle la chercha au Sud et au Nord et c'est là qu'elle brisa le cercle suédois qui la serrait. Dans la mer Noire, l'expansion fut plus difficile et contrastée.

Grâce à l'oeuvre de Herder, les tribus slaves prenaient conscience d'elles-mêmes. La Russie ne pouvait-elle pas prétendre jouer le rôle d'une nation «fille aînée», réclamer une fonction de guide? Au cours des dix dernières années du siècle, le panslavisme, une manifestation du romantisme, devint une menace contre le flanc oriental de l'Europe.

L'année 1870 fut cruciale. L'unité de l'Italie s'intégra dans l'équilibre européen: mais l'empire germanique en déplaça le centre de gravité. Placé, par le destin, au coeur de l'Europe, agissant sur des lignes entières, prêt à déplacer son immense poids d'Est en Ouest, et vice versa, il s'était formé très rapidement une nation de soixante-quinze millions d'âmes, autour de laquelle en gravitaient quinze autres millions distribuées le long du Danube. Il s'agissait d'un peuple dont Tacite, déjà, avait loué la vie dure, industrielle, robuste. Il se plaça rapidement à la tête des autres peuples - dans la poésie, dans la philosophie, dans l'histoire, dans la musique, dans les sciences. Rapidement et avec un rythme vertigineux, sa production industrielle dépassa celle de ses antagonistes.

Ce peuple inspirait de l'admiration chez les uns, de la peur chez beaucoup d'autres. A la fin du vingtième siècle, la peur de ce peuple fut dominante.

Conférence tenue le 27 janvier 1983 à Rome, au Palais Roccagiovine, lors du cycle «L'Esprit Europe», organisé en collaboration avec la Fondation Européenne Dragan et l'Université Populaire Romaine.

FONDATION EUROPEENNE DRAGAN

Les conférences du cycle:

«Les précurseurs italiens de l'europhisme»

L'aventure européenne

Conférence sur Gaetano Martino

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Traités de Rome, la Fondation Européenne Dragan - qui s'est toujours distinguée dans son action en faveur de l'intégration européenne - et le Club Libéral - un groupe d'engagement politique et culturel actif depuis quelque temps dans l'environnement romain - ont organisé une série de rencontres ayant pour thème «Les Italiens, précurseurs de l'Europhisme».

L'occasion de cette deuxième conférence, consacrée à Gaetano Martino s'est présentée en un moment extrêmement significatif en raison des difficultés que traversent actuellement non seulement le processus d'intégration, mais également l'idée même de l'Europe.

La dissociation italienne des autres partenaires européens sur la question du renouvellement des sanctions économiques contre l'Argentine, a créé une grave fracture au sein de la Communauté. Elle a brusquement interrompu une continuité dans l'engagement de l'Italie, qui s'est jadis distinguée comme l'un des partisans les plus convaincus de l'intégration, inaugurant ainsi, publiquement, l'ère de l'égoïsme parmi les différentes nations européennes. Tous ceux qui ont participé au débat se sont trouvés d'accord sur cette analyse: de Valitutti à Antonio Martino. Ils ont fait remarquer que l'aventure de la création européenne eut, pour les pères fondateurs de l'Europe - et pour Gaetano Martino, en particulier - une signification surtout de libération de l'homme des égoïsmes: non seulement individuels, mais avant tout nationaux.

C'est une leçon qui a malheureusement été perdue. Les causes doivent être recherchées dans la crise économique qui frappe, sans distinction, tous les pays de l'aire occidentale et qui est une sirène fascinante

pour le rétablissement de politiques protectionnistes et égoïstes, ainsi que dans la stagnation du processus d'intégration après les élections de 1979.

Le retour des particularismes nationaux et l'accentuation des thèmes économiques (malgré toutes les tentatives effectuées, le plan économique et, en particulier, le plan agricole, demeure le seul pour lequel il a été réalisé un degré de fusion suffisant) ont progressé en même temps que l'incapacité d'entamer une politique d'autonomie des organes communautaires.

Tous les orateurs ont souligné le fait que la crise qui a éclaté avec l'affaire des sanctions, ses conséquences et ses précédents ne se seraient pas produits si l'Europe avait pu compter au moins sur des institutions politiques et militaires communes et opérantes.

D'après Martino, comme d'après les autres europhistes, la Communauté économique ne constituait que le premier pas vers une communauté européenne à la portée et aux ambitions plus vastes, respectueuse de cette *civilisation* euro-occidentale qui est le fruit de la contribution de toutes les nations.

«*Le temps d'arrêt* subi à Luxembourg doit être l'occasion pour repenser au rôle de l'Europe et à ses institutions. Actuellement, cette nation plus grande qui nous comprend tous, a besoin, pour vivre et pour s'accroître, d'instruments de gouvernement et de défense autonomes et supranationaux».

C'est avec cette affirmation péremptoire qu'Antonio Martino, présent à la célébration de son père, a clôturé la conférence, recueillant l'approbation du public, préoccupé des répercussions possibles au sein de la Communauté en raison de l'attitude italienne.

Les pays en voie de développement et l'apport de la Communauté Economique Européenne

de Mme Joanne Nardini
Secrétaire du Comité International pour
l'Unité et l'Universalité de la Culture

Les problèmes liés au pétrole, le coût élevé des matières premières, la pénurie probable de certaines denrées alimentaires ont contribué à la création de nouvelles normes réglant les rapports internationaux et, en particulier, les rapports entre les pays riches et les pays plus pauvres.

La Communauté Economique Européenne a joué et joue un rôle important en essayant de donner un aspect nouveau à la collaboration pour le développement, comme lors des réunions des Nations-Unies et de la Conférence sur la collaboration économique internationale et sur les rapports Nord-Sud.

La Communauté a présenté, unanimement, quelques propositions qui permettent d'accepter certaines demandes de la part des pays en voie de développement.

En 1974, elle a aidé, par exemple, les pays les plus frappés par la hausse des prix des matières premières et, la première, elle a passé des accords avec plus de 40 pays du tiers monde d'une façon tout à fait nouvelle lui permettant de leur offrir les revenus de leurs propres exportations.

En outre, la Communauté a voulu, dès sa création, contribuer au développement économique et social des pays du tiers monde, en commençant par ceux qui avaient des liens particuliers avec les pays de la Communauté.

Nous observons donc, depuis la signature des Traités de Rome (1957) la double progression de la politique communautaire et de celle qui soutient le développement d'autres peuples qui, de plus en plus nombreux, espèrent en elle et en le renforcement des moyens d'action grâce à la mise en oeuvre d'aides nouvelles.

ETATS AFRICAINS ET MALGACHES ASSOCIES (EAMA)

Et encore, en 1957, lors de la création de la Communauté Economique Européenne, certains Etats, la France et la Belgique en particulier, entretenaient des rapports privilégiés avec de nombreux pays d'outre-mer; au point qu'une partie importante du Traité de Rome a été consacrée à l'association de ces pays avec la Communauté naissante.

A la suite de la conquête de l'indépendance de la part de ces Etats, il fut signé, en 1963, dans la capitale du Cameroun, une Convention qui régissait leur association avec la Communauté. La première Convention de Yaoundé créait ainsi l'association eurafricaine. Il y a eu, ensuite, une deuxième Convention portant le même nom, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1971 et qui est échue le 31 janvier 1975.

Les points fondamentaux de l'association eurafricaine étaient les suivants:

1) *Des zones de libre échange* étaient instituées entre la CEE et chacun des 18, et ensuite des 19 pays associés; en 1971, l'île Maurice s'est ajoutée aux 18 autres EAMA (Etats africains et malgaches associés): Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Congo, Bénin, Gabon, Côte-d'Ivoire, Ruanda, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Somalie, Togo, Haute-Volta, Zaïre. Dans cette zone de libre échange, une grande partie des droits de douane pour le commerce avec la Communauté étaient supprimés et les produits bénéficiaient, à leur entrée dans le Marché Commun, d'un régime plus souple si on le compare à celui d'autres pays.

2) *Aides techniques et financières* offertes, en partie, sous forme de dons pour soutenir le développement économique des pays associés. C'était le FED (Fonds Européen de Développement) qui s'en chargeait. Depuis 1964, l'aide de la Communauté a été offerte par la BEI (Banque Européenne d'Investissements).

3) *Institutions paritaires* garantissant un dialogue constant entre les pays associés et la Communauté pour la gestion de l'Association.

Le conseil d'association, qui était composé de ministres, avait des pouvoirs d'information, de caractère consultatif, exécutif et décisionnel dont il chargeait, en partie, le comité d'association composé d'ambassadeurs. La conférence parlementaire de l'association et la cour d'arbitrage de l'association complétaient ce dispositif.

4) *Accords de Lomé*. En 1968, une convention spéciale, appelée d'Arusha, fut conclue avec trois Etats du Commonwealth: le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda. Elle créait une association avec des zones de libre échange partiel et des institutions paritaires, mais sans aucune coopération financière et technique. Puis, le traité d'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Européenne, signé à Bruxelles le 22 janvier 1972, offrait la possibilité d'entamer des négociations entre les pays du Commonwealth et la CEE et d'établir des rapports privilégiés. C'est ainsi que les «Neuf» d'une part, et les 46 pays de

l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) de l'autre, entamaient, en octobre 1973, des négociations pour arriver à un accord qui perfectionnait la Convention de Yaoundé. Les pourparlers se terminèrent le 28 février 1975 à Lomé par la signature d'une Convention qui aurait duré cinq ans.

Les 46 pays ACP, qui comprenaient toute l'Afrique noire indépendante et qui totalisaient une population de 270 millions d'habitants, incluent également les 19 pays signataires de la Convention de Yaoundé, 21 Etats du Commonwealth, l'Ethiopie, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale et le Soudan.

Les «46» Etats deviendront «52» étant donné que le Surinam, les Seychelles, les Comores, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sao Tomé, Prince et Cap Vert ont demandé, en 1976, d'adhérer à la Convention de Lomé.

Cette nouvelle Convention de Lomé reprend, en mieux, certaines caractéristiques de base des Conventions de Yaoundé, comme la franchise tarifaire et la coopération technique et financière. Mais elle contient, également, des innovations telles la stabilisation des revenus des exportations, la nouvelle orientation de la Communauté vis-à-vis des pays en voie de développement producteurs de matières premières.

Les dispositions principales de cette Convention sont les suivantes:

- Régime des échanges et coopération commerciale;
- Stabilisation des revenus des exportations;
- Coopération financière et technique;
- Coopération industrielle;
- Institutions identiques à celles de la Convention de Yaoundé: ceci indique que la responsabilité de la gestion de la Convention sera du ressort d'une Conférence ministérielle, assistée d'un comité paritaire d'ambassadeurs. On envisage, également, une Assemblée composée de membres du Parlement européen et de représentants nommés par les ACP.

LES PAYS DE L'AIRE MEDITERRANEENNE

Quant aux pays méditerranéens en voie de développement, les liens historiques, économiques et culturels privilégiés expliquent la raison pour laquelle la Communauté a passé des accords avec ces pays.

Les différents régimes politiques et les niveaux de développement encore plus variés ont poussé la Communauté à passer des accords diversifiés avec les pays méditerranéens.

Les pays de l'Europe méditerranéenne avaient conclu des accords d'association qui anticipaient une adhésion future de la Grèce et de la Turquie: le premier accord d'association aurait été valable à partir de 1962; le deuxième, par contre, à partir de 1964.

Des traités commerciaux «préférentiels» ont été, en outre, signés avec l'Espagne et le Portugal, alors qu'un simple accord a été passé avec la Yougoslavie.

Plus au Sud, il a été passé en 1969 avec la Tunisie et le Maroc, des accords d'association de nature commerciale sans la coopération financière et technique. Cependant, on entame actuellement des négociations pour la

signature d'un accord qui inclut la coopération économique, technique et financière.

De telles négociations sont également en cours avec l'Algérie. Des accords d'association ont été aussi passés avec Malte et Chypre dans le but de prévoir progressivement une union douanière. Des accords commerciaux complexes ont été, en outre, signés avec le Liban, l'Egypte et Israël.

UNE POLITIQUE GLOBALE POUR LA REGION MEDITERRANEENNE

Par cette politique tellement diversifiée, la Commission européenne a proposé, dès 1972, la définition d'une politique communautaire *globale* aussi bien pour les pays méditerranéens que pour la Jordanie et le Portugal.

Les accords de coopération avec l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, la Jordanie et la Syrie ont été passés en 1976 dans le cadre de cette politique globale. Dès 1975, l'accord conclu avec Israël avait été étendu et un protocole financier avait été signé avec Malte. Le Liban s'associe progressivement à ces pays. On examine actuellement une amélioration de l'accord commercial préférentiel avec l'Espagne conclu en 1970, lorsque la Communauté ne se composait que des six membres originaires.

OUVERTURE EURO-ARABE

La Communauté a également entamé un dialogue avec le monde arabe. Les chefs d'Etats européens confirment, dès 1973, lors de la conclusion du sommet de Copenhague «l'importance qu'ils attribuaient à l'ouverture de négociations avec les pays producteurs de pétrole sur un régime global comprenant une vaste coopération en vue du développement économique et industriel de ces pays, d'investissements industriels et de la fourniture constante d'énergie aux pays membres à des prix raisonnables».

Cette ouverture euro-arabe arriva à définir, après de nombreuses difficultés, une position commune sur la procédure et la teneur des négociations qui devraient conduire à la coopération économique, technique et culturelle aussi bien dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture, de l'énergie, des matières premières, des transports, des sciences et de la technologie, que dans celui de la coopération financière et de la formation des cadres.

POLITIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Quant à l'Amérique latine et à ses rapports avec la Communauté, il y a eu des progrès décisifs après un démarrage très lent. Ces progrès ont été réalisés grâce au plan bilatéral et aux associations régionales et subrégionales. Des accords commerciaux non préférentiels ont été passés, dans ce sens, avec l'Argentine en 1971, avec le Brésil en 1973 et avec le Mexique en 1975. L'accord mexicain est le premier accord conclu avec un Etat sud-américain, ayant les caractéristiques d'un véritable accord de coopération. En outre, les contacts permanents entamés, en 1970, entre les représentants des pays latino-américains et ceux de la CEE se poursuivent régulièrement.

LA TRAGEDIA DELL'EUROPA

Prima parte: Dalla pace di Vestfalia alla 1^a Guerra mondiale

di Pietro Gerbore

Atti di nascita della Europa Moderna furono i due trattati firmati a Münster e Osnabrück in Vestfalia nel 1648. Con essi nacque una nuova personalità storica del travaglio di un secolo. Poteva dirsi: *Terza Europa* - dopo la *Europa Romana* e la *Europa Cristiana*. Ognuna delle tre aveva offerto un involucro, nel quale era maturata una personalità diversa, eppure legata alla precedente da un cordone ombelicale. *L'Europa Romana* aveva assorbito il pensiero greco, chiarificandolo in stringenti formule giuridiche, che davano un'ossatura allo Stato e una base solida ai rapporti fra esso e i cittadini. *L'Europa Cristiana* aveva accolto il messaggio venuto dalla Galilea, lo aveva rielaborato nei termini del pensiero greco e lo aveva formulato nella lingua latina, conferendogli quella luminosità che ad essa era peculiare.

Nel trapasso dall'Europa Romana a quella Cristiana, sotto l'urto delle migrazioni germaniche, attraverso un processo di sintesi fra germanesimo e latinità, si formarono le «nazioni», nuovi enti storici, sui quali agivano fattori molteplici: la diversificazione delle lingue, l'evoluzione dei modi di vivere - da quello migratorio a un'altro stabile, l'endogamia.

Quando l'Europa Cristiana poteva dirsi ultimata e la grande crisi religiosa maturava, nel semplice uomo comune già era quel sentimento che il poeta Kipling esprime nell'Ottocento: «Lo Straniero dentro alle mie porte / Può essere veritiero o gentile, / Ma non parla la mia lingua, / Non posso sentire la sua mente».

L'odio essendo sentimento connaturato all'uomo come l'amore, era nella logica della storia che, differenziandosi il Cristianesimo secondo i climi, le stirpi e le lingue, ne scaturisse l'odio teologico. L'eresia era il rovescio della fede. Sino a quando i poteri costituiti furono uniti nella fede, l'eresia fu repressa sui roghi; ma quando l'eresia penetrò fra i poteri costituiti, esplosero le guerre di religione. Loro teatro furono quei paesi di Europa dove il principio di nazionalità si accusava in forme più forti ed erano Principi Territoriali decisi a porre l'eresia al servizio d'interessi dinastici. Le guerre di religione, che straziarono l'Europa, furono al contempo movimenti popolari, nazionali e dinastici. Lutero e Calvino, con le loro traduzioni delle Sacre Scritture, diedero l'ultima mano all'idioma tedesco e a quello francese, parlati dalle masse, identificarono il culto e la liturgia con quegli idiomi, con ciò foggiando collettività politiche nazionali: i Principi, che secondarono quei movimenti, costituirono Stati Patrimoniali, cementati dalla lingua e dalla religione.

L'Europa nata con le Paci di Vestfalia nel 1648 visse sino al 1914, quando l'eccidio di Sarajevo la disciolse.

In una prima fase fu una personalità storica divisa dalla religione, ma unita dagli interessi dinastici. Il suddito ebbe la scelta fra l'accettazione della religione del Principe e la emigrazione. Ma i Principi furono uniti da un comune interesse di conservazione e difesa. Si cristallizzò l'idea dell'equilibrio europeo, sempre minacciato e sempre restaurato, perché è nell'ordine della natura che la selezione delle specie si operi attraverso la lotta fra di esse e quindi il ristabilimento dell'equilibrio. Questo sarà durante secoli il dramma dell'Europa; nelle Paci di Vestfalia si profilano le prime dramatis personae. Le confessioni religiose ammesse in quei trattati furono tre e i primi personaggi della tragica azione si distinsero secondo le confessioni.

All'Imperatore Romano, depositario della Corona che nella notte di Natale dell'anno 800 era discesa sul capo di Carlo Magno, mancava ormai la forza per difendere l'unità e il primato della fede romana. A lui era subentrato il cugino di Madrid.

La Casa di Asburgo aveva ancora le apparenze d'una gigantesca personalità storica: distendeva i suoi domini dal Nuovo Mondo alle rive del Baltico, faceva del Mediterraneo un lago interno e difendeva la Cristianità contro l'Islamismo. Ma nei due rami l'energia vitale si spegneva. La lotta contro l'avanzata islamica impegnava quanto di forza rimaneva alla Corte di Vienna. Quella di Madrid si era prodigata in un duplice immane compito: appena cinque milioni di Spagnoli avevano difeso l'unità della fede romana e colonizzato l'America. Adesso anche la Corte di Madrid sembrava al limite delle forze.

Pertanto due nuove *dramatis personae* costituivano una permanente minaccia contro quell'Impero Cattolico Romano, impedivano il suo primato, divenivano fattori essenziali nel mantenimento dell'equilibrio.

La Svezia era un paradosso storico. Un piccolo popolo, senza oro né argento, in una epoca in cui i metalli preziosi facevano la storia, con una moneta di rame, aveva ricevuto dal destino una famiglia di eroi luterani. Laddove gli Asburgo avevano formato il loro colossale Impero con i matrimoni, i Wasa avevano conquistato con la spada l'Europa intorno al Baltico e dopo il 1648 mantenevano quell'arma puntata contro l'Europa Romana.

La Francia era ancora una nazione bifronte - cattolica e calvinista. La Dinastia regnante si era da mezzo secolo convertita alla Chiesa di Roma, ma buona parte della popolazione rimaneva fedele a quella di Ginevra. Con il governo personale del giovane Re Luigi XIV ebbe inizio la lotta sopra un doppio binario - all'interno contro i Calvinisti e all'esterno contro i cattolici Asburgo. L'alleanza con la luterana Svezia, con i calvinisti magiari e con il Sultano rimanevano punti fermi di quella politica.

Il primo atto del dramma europeo si concluse con una guerra nel Nord e il crollo della potenza svedese nel Baltico. Vide impegnati tre maggiori protagonisti: i Borbone di Francia, gli Asburgo di Spagna e d'Austria, i Wasa di Svezia. In quel periodo si delinearono le direttrici di marcia dei due principali personaggi - Borbone e Asburgo - ed emersero due nuovi personaggi con un ruolo sempre più autonomo e decisivo.

Nel mezzo secolo corso fra le Paci di Vestfalia e la Pace di Utrecht - tra il 1648 e il 1713 - si precisò quella che sarà la politica francese sino ai giorni di Raymond Poincaré. Quell'avvocato lorenese può essere considerato l'esecutore testamentario di Luigi XIV.

Sin da quando, dopo la fine della guerra dei Cento Anni contro l'Inghilterra, una monarchia nazionale aveva raccolto e ricomposto le sparse membra della Francia feudale, in quel regno si agitavano una inquietudine, un allarme per quanto accadeva a est del Reno, un sospetto anzi una paura delle genti teutoniche e dei loro peculiari ordinamenti. Un ministro di Enrico II formulò la politica francese nei confronti della Germania in una massima che fu anche quella di Poincaré dopo la prima guerra mondiale: *Tenir nous main les affaires d'Allemagne dans le plus grand désordre possible*. Quando la nazione germanica si divise fra Cattolici Romani, Luterani e Calvinisti, i Principi Protestanti trovarono un appoggio nel cattolico Re di Francia contro il cattolico Imperatore. Che la nazione germanica non dovesse unificarsi, come facevano la Francia o la Spagna, fu sin da quei tempi una costante della diplomazia francese. Le guerre di Luigi XIV ebbero due fini: fare della Olanda un satellite della Francia, tenere la Germania divisa e aperta alla influenza francese. Luigi XV approfittò della estinzione della linea maschile degli Asburgo per tentare di dare alla Germania un Imperatore Bavarese, cioè un satellite della Francia. I giacobini nel 1793 ripresero la politica dei Borbone: Bonaparte demolì il Sacro Romano Impero della Nazione Germanica e lo sostituì con una Confederazione Renana di cui lui, il Monarca Francese, era il Protettore. Napoleone III fece la sfortunata guerra del 1870 perché l'opinione pubblica francese non gli perdonava di aver tollerato la vittoria prussiana sull'Austria a Sadowa. Dopo la prima guerra mondiale Poincaré tentò di fomentare movimenti separatisti in Renania e staccare la riva sinistra del Reno dal Reich. Quando all'indomani dell'ultima guerra anche la Russia parve disposta a dare un'amministrazione comune a tutta la Germania occupata, Charles de Gaulle oppose il suo veto e la Germania rimase divisa.

Contro la politica francese, che voleva la Germania debole e disunita, la Casa d'Asburgo poteva opporre una insufficiente resistenza. Dalla difesa contro i Turchi era scaturita la liberazione della Valle del Danubio. Il Trattato di Utrecht aveva trasferito agli Asburgo di Vienna il primato in Italia già detenuto dai cugini di Madrid. La Corona Imperiale imponeva ad essi la tutela della Germania Cattolica. Alla Corte di Vienna si aprivano

quindi tre sfere d'influenza, tre direttrici di marcia: la Valle del Danubio, la Germania Romana, la penisola italiana. Non aveva libertà di scelta: la sua politica fu durante due secoli condizionata da quelle tre eredità della storia. Dalle Paci di Vestfalia sino alla battaglia di Sadowa nel 1866 la Casa di Austria dovette disperdere le sue forze su tre fronti: perse Sadowa, cioè il primato in Germania e nella penisola italiana, perché attaccata a Nord dalla Prussia, nella Valle Padana dall'Italia e nella Valle del Danubio minacciata dagli Ungheresi.

Nella seconda metà del secolo XVII, sul margine settentrionale della Nuova Europa, mentre la potenza svedese cominciava a sgretolarsi, emergevano due nuove *dramatis personae*.

Il bizzarro destino aveva dato al popolo svedese sperduto nelle nebbie scandinave, una famiglia dotata di un singolare talento per organizzare lo Stato Moderno, cioè patrimoniale e centralizzato: gli Hohenzollern. Quel mosaico di feudi non poteva essere tenuto insieme che da una forza armata, per mantenere la quale occorreva una amministrazione efficiente. Per far fronte a tali necessità geopolitiche il Brandeburgo-Prussia divenne una monarchia militare e burocratica. Per sopravvivere doveva collegare i diversi domini dispersi e resistere contro tre pressioni esterne: a oriente dalla Polonia, sulla quale regnavano Wasa Cattolici, a Mezzodi della Casa d'Austria, tutrice della Germania Cattolica, a occidente del Re di Francia, che voleva giungere sino al Reno. La Prussia - come il Regno di Sardegna - nacque e si temprò nella guerra, attraverso sciagure e vittorie militari. Sadowa nel 1866 e Sedan nel 1870 debbono essere viste in questa prospettiva lunga della storia: da esse emerse la Germania Moderna.

Frattanto un'altra *dramatis personae* appariva nel Nord-Ovest. Era un Principe di antica, illustre, benemerita famiglia, la quale aveva lottato contro la Spagna per la causa protestante nei Paesi Bassi senza poter stabilire su di essi un'autorità permanente, sovrana, centrale: Guglielmo d'Orange, quando le luci della storia cominciarono a illuminarlo, non era che lo Statthouder più o meno onorario della Provincia di Olanda. A lui l'Europa deve l'acquisto di un equilibrio che fu la condizione del suo primato.

Quando Guglielmo d'Orange prese in mano la difesa del Paesi Bassi contro l'espansionismo aggressivo della Francia, l'Europa era tuttora una precaria società di monarchie, le quali misuravano le reciproche forze in conflitti di assestamento. Quando egli, divenuto Re d'Inghilterra, morì, l'Europa aveva un assetto geografico, un codice di norme internazionali, una stabilità che durarono sino alla rivoluzione francese. Di tutti i grandi Europei, Guglielmo d'Orange è forse il più grande, perché - simile al giovane David di fronte al gigante Golia - forte soltanto di se stesso e del commercio olandese, quasi disarmato, maneggiando con destrezza una nuova arte politica, la diplomazia, egli osò gettarsi contro il Re di Francia, che era il più potente in Europa, e seppe ordire coalizioni che lo fermarono dapprima e quindi ne fransero la forza. Se un ordine europeo poté crearsi con la Pace di Utrecht nel 1713 e risorgere nel 1815 a Vienna, il merito compete a quel Principe, rimasto nella storia come Guglielmo III di Inghilterra.

Il secolo che precedette la rivoluzione francese completò l'assestamento dell'Europa. Gli Asburgo e gli Hohenzollern dovettero combattere due guerre per consolidare - gli uni il possesso della Corona Imperiale e delle terre di famiglia, gli altri per dare una forma definitiva e ottenere il riconoscimento europeo quale quinta potenza. Furono guerre di gabinetti, combattute con piccoli eserciti, senza gravi perdite umane. Il risultato ne fu benefico, perché contribuì a confermare un ordine europeo capace di sopravvivere alla tempesta della rivoluzione francese.

I Giacobini furono i continuatori della politica espansionistica di Luigi XIV. Albert Sorel lo ha dimostrato in otto volumi. Bonaparte - come giustamente disse Madame de Staël - fu Robespierre a cavallo. Durante vent'anni la Francia dettò la legge in Europa. Da quella tirannia rimasero conseguenze purtroppo indelebili: la tendenza a sagomare lo Stato secondo criteri ideologici, un livellamento sociale distruttivo dei processi storici, la prevalenza di una lingua cristallina ma incapace di esprimere tutte le sfumature del pensiero e della vita. Il francese, lingua europea, impoverì intellettualmente l'Europa.

Fu merito storico dell'Inghilterra di aver messo fine a una egemonia che non soltanto sovvertiva l'assetto tradizionale del continente europeo, ma ne pervertiva lo spirito imponendo dall'alto una uniformità della legge e del costume. Lo spirito dell'Europa era unità nella

diversità. Il Congresso di Vienna restaurò l'una e l'altra ponendo il principio oltremodo sano e benefico della «legittimità» quale base dell'ordine.

Legittimità era riconoscimento della continuità storica, della evoluzione organica dello Stato e delle collettività umane. Laddove la filosofia illuministica trionfante nelle due rivoluzioni - Americana e Francese - aveva cancellato il divenire dalla storia, sostituendolo con i canoni d'una ragione astratta, di incarnata, la nuova filosofia romantica, prettamente germanica, faceva della nazione, del popolo organicamente maturato i protagonisti della storia e nella storia udiva la voce della Ragione non astratta ma immanente nella vita umana, individuale e collettiva. Era la storia, nel suo sviluppo naturale, che legittimava lo stato e d'ogni Stato faceva un personaggio nel dramma dell'Europa.

Rousseau aveva avuto due maggiori discepoli: Robespierre e Herder. Da lui l'uno e l'altro avevano preso la nozione del «popolo» quale artefice della collettività umana e politica. Senonché Robespierre lo aveva asservito alla Dea Ragione (e la filosofia ufficiale della Francia ne era stata contaminata per un secolo), mentre Herder aveva riconosciuto in esso la sorgente di quanto alla vita dava bellezza, cioè della poesia. La poesia e la storia furono le vocazioni del nuovo secolo; l'influenza della filosofia tedesca impregnò e trasfigurò lo Stato Europeo. La morale kantiana modellò una nuova coscienza del cittadino, la filosofia dello Stato di Hegel fece del suddito un magistrato e un funzionario impeccabili. Il trionfo del principio di nazionalità consacrò il primato della poesia e della storia. Che cosa era infatti una nazione se non una lingua, cioè poesia e storia, cioè divenire di un popolo?

Dal 1814 al 1914 l'Europa fu «nazionale»: gli Stati si giustificavano con il principio di nazionalità e il Principe non fu più un proprietario di terre bensì il portabandiera d'una missione storica.

Le guerre dell'Ottocento furono crociate nazionali: l'Italia e la Germania si unificavano sui campi di battaglia. Ma quei conflitti rimasero brevi e relativamente incruenti. Nell'Ottocento una nuova personalità storica apparve in Europa: la Russia. Non era Europa e mai lo divenne: negli anni in cui l'Europa si era formata quale personalità storica -impregnandosi dell'etica cavalleresca e della filosofia tomistica, aprendo la vista sugli spazi oceanici, - la Russia era rimasta isolata tra due continenti sotto il dominio dei Mongoli. Il suo Cristianesimo si era sclerotizzato nelle forme bizantine, la poesia era rimasta nello stato dei popoli primitivi, la vita sociale non usciva dagli archetipi asiatici. Repentinamente, all'alba del secolo XVIII, come un torrente uscito dall'alveo, la Russia eruppe in Occidente in direzione del mare caldo che mai gelava. Lo cercò a mezzogiorno e a settentrione e qui spezzò il cerchio svedese che la stringeva. Nel Mar Nero l'espansione fu più difficile e contrastata. Per opera di Herder le tribù slave prendevano coscienza di se stesse. Non poteva la Russia atteggiarsi a nazione primogenita, reclamare una funzione di guida? Negli ultimi decenni del secolo il panslavismo, una manifestazione del romanticismo, divenne una minaccia contro il fianco orientale dell'Europa.

L'anno 1870 fu cruciale. Si completarono l'unità italiana e quella tedesca. Il Regno d'Italia si integrò nell'equilibrio europeo; ma l'Impero Germanico ne spostò il centro di gravità. Messo dal destino nel cuore dell'Europa, operante per linee interne, pronto a spostare il suo immenso peso da est a ovest e viceversa in brevissimo tempo, si era formato in una nazione di sessantacinquemilioni di anime, sulla quale ne gravitavano altri quindici distribuite lungo il Danubio. Era un popolo del quale già Tacito aveva lodato la vis durans, industrioso, robusto. Rapidamente si poneva alla testa degli altri: nella poesia, nella filosofia, nella storia, nella musica, nelle scienze. Presto, con ritmo vertiginoso la sua produzione industriale superò quella dei competitori.

Quel popolo ispirava ammirazione negli uni, paura in molti altri. Alla fine del Ventesimo Secolo la paura di quel popolo fu dominante.

La Communauté, qui a toujours manifesté un grand intérêt pour les tentatives d'intégration régionale des pays en voie de développement, a donc réalisé, sur la base des décisions du Conseil d'avril 1974, un programme de coopération avec les organes latino-américains et d'intégration régionale (Marché Commun de l'Amérique Centrale, Pacte Andin, Association latino-américaine de libre-échange). Cette coopération est particulièrement concentrée sur le secteur de la promotion et des exportations des pays en voie de développement et peut prendre la forme d'une coopération technique.

La Communauté suit, en outre, avec attention, la création et l'activité d'organismes tels que le SELA (Système Economique Latino-Américain) qui ont des buts plus généraux.

POLITIQUE POUR L'ASIE

En ce qui concerne l'Asie, la Communauté s'est assumé, à l'occasion de son élargissement, la responsabilité - exprimée dans la «Déclaration commune d'intentions» jointe au traité d'adhésion - d'étendre et de renforcer les rapports commerciaux avec les pays en voie de développement appartenant au Commonwealth et avec d'autres pays de la même région.

A la suite de cette déclaration, la Communauté a, en outre, introduit des concessions tarifaires intéressantes et importantes surtout au sein du système des préférences généralisées pour les produits exportés par ces pays.

Elle a également passé des accords de coopération commerciale avec l'Inde, le Sri Lanka, le Pakistan et le Bangladesh. Ces accords sont caractérisés par la création de comités mixtes chargés d'examiner les difficultés existant dans les échanges de ces pays avec la Communauté et de proposer des mesures pour les favoriser.

Dans le cadre des accords sectoriels entre les deux parties, le Comité mixte doit également veiller à leur bon fonctionnement. Ces accords concernent tout d'abord les importations, exemptes de droits de douane, de soies tissées à la main, de textiles en coton et d'autres produits artisanaux provenant de l'Inde, du Sri Lanka, du Pakistan, du Bangladesh, de la Thaïlande, du Laos et, pour les produits artisanaux uniquement, de l'Indonésie, de la Malaysia et des Philippines et, en un deuxième temps, une diminution des droits communautaires sur les produits en jute importés de l'Inde et du Bangladesh et sur les produits de fibre de coco provenant de l'Inde et du Sri Lanka.

Il faut également mentionner les accords passés avec l'Inde et le Pakistan pour les textiles dans le cadre de l'accord multifibres du GATT.

Pour conclure, la Commission a fondé, en 1975, un groupe mixte d'étude fonctionnant comme un comité mixte, afin de favoriser des liens commerciaux et économiques de plus en plus étroits entre la Communauté et les membres de l'Association des Nations du Sud-Est Asiatique.

J. N.

GRANDE-BRETAGNE ET C.E.E.

L'ambassade britannique à Rome a diffusé le communiqué suivant qui illustre les perspectives pour la présence de la Grande-Bretagne au sein de la Communauté européenne au cours des dix prochaines années.

Le Royaume-Uni est entré dans sa seconde décennie comme membre de la Communauté européenne. Le jour de l'An, on célébrait, en effet, le dixième anniversaire de son entrée au sein de la C.e.e. Le gouvernement a saisi cette occasion, lors des premiers jours de 1983, pour réaffirmer son engagement total vis-à-vis de la Communauté et de son développement. Dans leurs discours et leurs interviews, les ministres ont envisagé le futur avec optimisme, en expliquant les objectifs et les aspirations de la Grande-Bretagne pour l'Europe au cours des dix prochaines années et en rappelant les enseignements et les réalisations de la décennie passée.

Douglas Hurd, ministre d'Etat au ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth, a récemment précisé, à l'occasion d'un discours à l'Association des Chambres anglaises de Commerce et d'Industrie, que la Grande-Bretagne dépend, pour sa prospérité et sa sécurité, de la coopération avec les autres membres, qu'elle doit souhaiter que la Communauté ait du succès aussi bien comme instrument de réconciliation au sein de l'Europe que comme force européenne

dans le monde.

Le ministre des Affaires étrangères, Francis Pym, a affirmé, dans un article du Times, que la Communauté est fondamentale pour les politiques du gouvernement; et ceci, avec raison, puisqu'il s'agit d'une institution occidentale d'importance fondamentale et d'un complément essentiel de l'Alliance atlantique. En exerçant pleinement son rôle et en contribuant pleinement au développement de la Communauté, la Grande-Bretagne aide ses partenaires et elle-même.

Et le Premier ministre, Margaret Thatcher, a décrit la Communauté, dans son message pour le dixième anniversaire, comme une force réelle pour la stabilité, la liberté et la démocratie dans un monde incertain - des biens inestimables que la Grande-Bretagne a l'intention de renforcer au cours de ces prochaines années.

Les objectifs - Ces déclarations ministérielles ont mis en lumière un certain nombre d'orientations politiques que le gouvernement désire promouvoir au cours des prochaines années. Elles comprennent le complètement d'un mar-

ché interne réellement libre; une utilisation plus efficace du pouvoir de la Communauté en tant que bloc commercial le plus important du monde, et des contacts plus valables avec les pays qui maintiennent des barrières commerciales injustes et inutiles; un changement radical du fonctionnement de la politique agricole commune (PAC); un développement efficace des politiques communautaires qui ne concernent pas l'agriculture; la résolution du problème budgétaire de la Communauté; l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal; la négociation d'une convention de Lomé pour poursuivre les rapports de plus en plus importants entre la Communauté et une grande partie des pays en voie de développement, y compris les 34 pays appartenant au Commonwealth; une coordination ultérieure de la politique étrangère entre les Dix.

D'après le ministre des Affaires étrangères, le premier objectif de la politique du Royaume-Uni devrait être la résolution des problèmes existants. Tout d'abord, le problème de la contribution de la Grande-Bretagne au bilan communautaire. Les autres membres de la C.e.e. reconnaissent qu'il existe un déséquilibre et le gouvernement a été en mesure de négocier des remboursements s'élevant à environ 2 milliards de livres sterling au cours des années 1980, 1981 et 1982. Ces remboursements ne sont cependant considérés que comme un remède temporaire et le gouvernement estime qu'une solution juste et durable doit être rapidement trouvée.

Une autre priorité consiste à modifier la politique agricole commune, qui fonctionne, actuellement, d'une façon extrêmement anti-économique et qui est à l'origine de gros excédents qui ne peuvent être éliminés qu'avec de fortes dépenses. Elle crée, en outre, des problèmes pour les producteurs du Tiers

Monde et des désaccords avec les principaux partenaires commerciaux, ainsi que des tensions au sein des relations traditionnelles. La Grande-Bretagne est fermement convaincue que la PAC devrait être modifiée de manière à diminuer la production excédentaire.

Une nouvelle impulsion - Dans son article dans le Times, Pym a également mis l'accent sur la nécessité de donner une nouvelle impulsion au développement de la Communauté dans des domaines tels que la politique régionale où les dépenses pourraient être augmentées et concentrées plus efficacement dans les régions les moins favorisées; la politique sociale où l'on pourrait accorder la priorité à la formation professionnelle et à l'expérience du travail et les politiques concernant les transports et l'énergie.

Le gouvernement britannique estime, en outre, que la base industrielle de l'Europe pourrait être régénérée en exploitant pleinement les occasions offertes par un marché commun - en éliminant, par exemple, les barrières commerciales qui restent encore et en affrontant les problèmes à l'échelle européenne chaque fois que cela sera jugé opportun. Ceci contribuerait, à son tour, à résoudre le gros problème du chômage qui afflige actuellement tous les pays membres de la Communauté.

En ce qui concerne la politique étrangère, un renforcement du rôle de la Communauté dans les affaires mondiales est naturellement souhaitable. Les Etats membres ont déjà agi ensemble à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe et ont fait front commun pour ce qui concerne l'Afghanistan et la Pologne. Une politique européenne commune a été déjà utile, également, dans la longue recherche d'une solution au problème du Moyen-Orient. Il y aura, bien sûr, plusieurs opportunités d'actions et d'initiatives communes au cours des dix prochaines années.

Tels sont donc les quelques objectifs de la Grande-Bretagne pour la Communauté et au sein de la Communauté au cours des dix prochaines années. Ces objectifs reflètent, dans certaines limites, les enseignements appris et les réalisations accomplies pendant les dix premières années d'association. L'accès de la Grande-Bretagne, en 1973, à la Communauté européenne originaire des six nations, avec le Danemark et l'Irlande, a coïncidé avec les années que Mme Thatcher a décrites comme «les plus difficiles que l'Europe - et effectivement le monde entier - ait connues depuis la Seconde Guerre mondiale».

L'embargo des Arabes sur le pétrole, vers la fin de 1973, a porté le trend économique à une situation de stagnation de laquelle elle s'est lentement remise et de fortes augmentations du chômage ont créé de gros problèmes à tous les Etats membres. Le gouvernement est toutefois fermement convaincu que la Grande-Bretagne a beaucoup mieux résisté aux tempêtes des dix dernières années en restant au sein de la Communauté que si elle s'était trouvée isolée.

Les échanges commerciaux globaux de la Grande-Bretagne avec la Communauté sont plus ou moins équilibrés. Un déficit dans les produits de l'industrie manufacturière est compensé par un surplus dans le pétrole et dans les services d'entreprises.

Les exportations sont passées de moins de 3 milliards de livres sterling, en 1972, à 21 milliards en 1981; elles représentent, actuellement, plus de 40 pour cent des exportations totales. Il a été récemment calculé qu'environ 2,5 millions de postes de travail sont conservés grâce à ces exportations vers la Communauté. L'appartenance à la Communauté a également aidé le Royaume-Uni en ce qui concerne le commerce mondial, car étant la plus grande unité commerciale mondiale, la C.e.e.

donne à ses membres une influence dans les négociations internationales qu'ils ne pourraient pas exercer individuellement.

L'accord sur l'acier, entre la Communauté et les Etats-Unis, conclu en octobre 1982, a presque certainement assuré à la Grande-Bretagne des conditions plus avantageuses que celles qu'elle aurait pu obtenir à travers des négociations bilatérales.

Les bénéfices - Le Royaume-Uni n'a pas tiré de bénéfices uniquement sur le plan commercial, au cours de ses dix premières années d'appartenance.

Il a reçu 970 millions de livres sterling du Fonds social, devenant ainsi le deuxième bénéficiaire; plus de 1 million de livres sterling du Fonds Européen de Développement Régional, ainsi que des prêts considérables de la Banque Européenne d'Investissements et de la Communauté du Charbon et de l'Acier. La politique agricole commune a permis aux agriculteurs britanniques d'augmenter l'autosuffisance nationale et de doubler le volume des exportations agricoles. Les prix des produits alimentaires du Royaume-Uni, comme l'indiquent les statistiques, ont effectivement diminué en termes réels depuis 1972.

Les rapports de la Grande-Bretagne avec la Communauté, au cours des dix dernières années, et son attitude vers l'avenir, peuvent être mieux résumés dans les mots de Pym: «La première décennie d'appartenance de la Grande-Bretagne à la Communauté a été dure et souvent décevante. La Communauté se trouve, elle-même, dans une phase difficile de son développement. Mais ce sont là des raisons pour redoubler nos efforts, afin d'assurer le succès à notre participation et de réaliser des changements importants dans le fonctionnement de la Communauté, et non pas des motifs pour se décourager».

La polémique sur l'essence du libéralisme

CROCE ET EINAUDI: théorie et pratique

de Salvatore Valitutti

Il est bien connu que Croce et Einaudi polémiquèrent, avec une courtoisie qui égalait la fermeté avec laquelle ils défendirent leurs positions respectives, sur le problème du rapport entre libéralisme et libre-échange. Cette polémique s'arrêta parce que l'un et l'autre réaffirmèrent, du début à la fin, leurs propres thèses; mais cette dispute ne fut pas sans porter ses fruits. Chacun d'eux fut stimulé par cette polémique pour éclaircir et approfondir ultérieurement sa propre pensée.

En relisant, aujourd'hui, ces textes, on découvre que ces deux auteurs avaient des raisons valables, leur validité étant située sur des plans différents et que, également - pour ne pas dire surtout - cette polémique sage contribua à révéler plus nettement la physionomie distincte de l'un et de l'autre, et les rôles connexes respectifs dans l'élaboration critique de la pensée libérale en Italie, au cours de la période fasciste et postfasciste.

Cette polémique fut plus sage car, justement, elle ne prit pas fin. Pour celui qui le parcourt et le remé debate dans son évolution, le contraste non résolu contribue à pénétrer plus profondément et plus aisément dans les secrets qui conditionnent l'efficacité et la cohérence d'une action politique qui désire s'inspirer des principes du libéralisme moderne du passé récent en se rajeunissant et en devenant limpide dans sa bataille contre le

socialisme réel ou réalisé. C'est justement cette polémique qui prouve que la pensée des deux personnalités devint plus claire et se développa à travers la lutte qui fructifia différemment chez chacun d'eux, mais en enrichissant et en ne lacérant nullement l'unité de l'idée libérale commune.

Dans l'un de ses ouvrages, datant de 1927, Croce, aussi lumineux qu'évident, avait éclairci sans équivoque possible, le rapport précis entre la formule économique du libre-échange et la formule politique du libéralisme, affirmant que l'un et l'autre ont en commun le caractère et l'origine et que tous les deux dérivent de la conception immanente et historique de la vie, car ils s'opposent à la prétention autoritaire de déterminer préalablement comment les hommes doivent penser et se comporter politiquement et économiquement. Libéralisme et libre-échange sont accompagnés de libre recherche et de libre discussion, c'est-à-dire du concept selon lequel la vérité est une action perpétuelle.

Les historiens - ajouta-t-il - montrent comment ces libertés, et d'autres analogues et conjointes, ont pris conscience d'elles-mêmes et comment elles se sont formées et affirmées dans des institutio juridiques tout au cours de l'époque moderne.

Ceci étant dit, le philosophe ajouta



Luigi Einaudi

tout de suite que l'équivoque surgit alors que l'on accorde au libre-échange économique la valeur de loi sociale, parce qu'en faisant ainsi, de principe économique légitime il se convertit en une théorie éthique illégitime et, précisément, en une morale hédoniste et utilitaire, qui assume comme critère la satisfaction maximale des désirs en tant que tels. L'équivoque se dissipe en reconnaissant la prédominance du libéralisme éthique et en traitant les problèmes économiques de la vie sociale, toujours en rapport avec ce critère. Mais après avoir expliqué ceci, Croce avvertit immédiatement que le libéralisme éthico-politique abhorre la réglementation autoritaire et la considère mortifcatrice des facultés d'invention de l'homme et un obstacle à l'accroissement des biens ou de la richesse. Par conséquent, il se déplace sur la même ligne que le libre-échange, mais ne peut pas accepter, et n'accepte pas, que des

biens ne soient que ceux qui satisfont le désir de l'individu. Il faut, au contraire, que les biens se plient à des instruments d'élévation humaine, étant donné que la liberté est orientée vers une promotion de la vie spirituelle dans son entier et, par conséquent, étant donné qu'elle est vie morale.

Il en découle que le problème se configure pour le libéralisme dans le fait de déterminer - selon les lieux et les temps et, dans le cas présent - non pas si une mesure donnée est «libre-échangiste» (purement ou abstraitement économique), mais si elle est «libérale», en admettant également que dans cet examen le libéralisme approuve beaucoup ou la plupart des exigences et des mesures du libre-échange. A celles-ci la civilisation moderne doit tant d'avantages, non pas pour des raisons économiques, mais bien pour des raisons éthiques en vertu desquelles elle rejette ou restreint, selon les cas, certaines autres exigences qui, pour obtenir une liberté plus petite, entravent la liberté plus grande.

Ce qui importait le plus à Croce était non pas la négation, mais l'affirmation du libre-échange et, plus exactement, la négation de la morale utilitaire, dont le libre-échange se laissa dans le passé, et se laisse encore parfois, contaminer.

Dans un écrit postérieur, le philosophe, revenant sur le même problème et en en réaffirmant la juste solution, révélera d'être arrivé à cette plus haute conception de l'idée libérale en la dissolvant, pour ainsi dire, de son embrassement avec la réalité corpulente des systèmes économiques en polémique avec le marxisme. Il écrira, en effet (après avoir tout d'abord établi que pour l'idée libérale, la promotion de la liberté est le critère avec qui il mesure les institutions politiques et les systèmes économiques en rapport avec les diverses situations historiques) que l'idéal libéral a une nature religieuse, et que l'histoire de la liberté est l'histoire religieuse qui guide et domine continuellement l'histoire économique, et ce n'est pas l'histoire économique qui se sert de la religion comme masque, comme l'imaginait Karl Marx.

Ce fut justement la conception marxiste qui fut le stimulant pour le philosophe

pour élever et purifier l'idée libérale, la rendant pour ainsi dire incorporelle. Mais cette caractéristique d'être incorporelle ne signifie nullement stérilité et impuissance, mais plutôt capacité supérieure et éternelle nécessité de l'idéal libéral de se lier ou de se délier des institutions politiques et des systèmes économiques selon qu'ils gardent ou perdent l'efficacité pour son but dans les situations historiques variées et variables.

Dans sa polémique avec Croce, Einaudi ne refusa jamais, en substance, ce concept. Il ne le refusa pas quand, après avoir reconnu que tout système, créé pourtant dans le but de promouvoir la liberté, peut être perverti pour obtenir le contraire, il écrivit qu'il existe toutefois des moyens, c'est-à-dire des systèmes qui de par leur nature même répugnent inévitablement à l'idée de la liberté; et d'autres par contre, bien qu'impuissants à la créer, favorisent la manifestation, la floraison ou, tout au moins, l'élargissement de celle-ci à un nombre plus grand d'hommes. Il ne refusa pas le concept de Croce, pas même en écrivant - comme il l'écrivit - que l'idée de la liberté ne vit que si elle est indépendante de cette norme pratique contingente qui s'appelle libre-échange économique; mais ne se met pas en pratique, n'informe pas d'elle-même la vie de la majorité, si ce n'est lorsque les hommes ont réussi - pour la même raison que celle pour laquelle ils voulurent être moralement libres - à créer des types d'organisation économique adaptés à cette vie libre. Il ne le nia pas, parce que Croce ne théorisa pas l'indifférence de l'idéal libéral aux institutions politiques et économiques, mais seulement sa vertu et sa nécessité de les choisir, cas par cas, selon qu'ils maintiennent ou qu'ils perdent toute efficacité pour son but.

Einaudi ne s'opposa pas autant à Croce qu'il ne s'en différençait par l'impétuosité de sa propension à concentrer son attention sur les moyens plutôt que sur les fins, non pas parce que les fins ne l'intéressaient pas, mais parce que plus que le philosophe - qui avait enquêté et résolu le problème du concept du libéralisme sub specie aeterni, il se sentait - et en fait il était - attiré et impliqué dans les luttes de son



Benedetto Croce

temps, qui étaient des luttes sur les moyens et sur less comportements publics et privés idoines et non idoines à favoriser l'expansion de la liberté dans la vie effective des hommes. Pourquoi, se demanda Einaudi, au lieu de se poser la question relative au système qui peut pousser en haut l'esprit des hommes, ne pas se poser, par contre, la question relative au système que désirent les hommes, car ils l'estiment plus conforme à leurs exigences de liberté? Il est évident, dans cette question, que ce qui le presse le plus est de transférer l'exploration dans le monde, dans lequel lui-même se sent une dramatis persona et dans lequel s'affrontent des groupes d'hommes contre d'autres groupes d'hommes pour identifier, d'une part, ceux qui combattent concrètement pour la liberté et, de l'autre, ceux qui l'offensent et la détruisent, non pour ce qu'ils disent mais pour ce qu'ils font.

Alors que Croce s'était posé et avait résolu correctement un problème de théorie politique, Einaudi sentait le besoin de se poser un problème d'éducation politique comme homme qui se sent impliqué, et est plus directement impliqué, dans les batailles de son temps, et qui se pose ce problème justement en polémique avec le philosophe, car cette théorie, pensée et théorisée sub specie aeterni, risquait d'empêcher l'idée libérale de mordre sur les problèmes du présent.

En substance, Einaudi ne défend pas contre Croce le libre-échange économique comme formule, mais défend un certain type d'homme et de citoyen qu'il appelle libre-échangiste; et il le défend pour les sentiments et les idéaux qui l'animent et selon lesquels il vit et opère. Une fois construit le type humain et idéal du libre-échangiste, il a l'honnêteté d'avertir qu'il lui donne cette appellation uniquement par habitude. Si nous regardons les linéaments effectifs de l'homme et du citoyen libre-échangiste, exalté par Einaudi, nous devons reconnaître que les motifs qui animent ses sentiments, ses pensées et ses ouvrages sont, intrinsèquement, des motifs moraux et qu'il s'incarne donc en lui, justement, un libéralisme éthique. Ses qualités les plus distinctives sont, en effet, celles du courage, du sens des responsabilités, de l'amour et de l'acceptation du risque, de la discipline du travail et du sacrifice. Einaudi oppose à l'interventionniste «idéal», le libre-échangiste «idéal». Alors que le premier est intrinsèquement faible, indolent et incapable de faire du bien et qui se confie donc à l'Etat qui pense et pourvoit pour lui, le second sait qu'on n'obtient rien avec l'incapacité et l'indolence et que les gouvernements sont ceux que les peuples font et méritent et qu'il est vain de tenter de tirer de peuples incapables et indolents des gouvernements capables de faire du bien.

Se faisant l'interprète de la pensée des véritables «libres-échangistes» présents à son esprit, Einaudi affirme que les hommes doivent faire des expériences à leurs risques, pécher et faire pénitence pour se rendre dignes du paradis, parce qu'ils ne s'éduquent pas lorsque quelqu'un se charge de décider pour leur compte et en leur nom, ce qu'ils doivent faire et ne pas faire, mais ils doivent

s'éduquer tout seuls et se rendre moralement capables de prendre des décisions sous leur propre responsabilité. Déjà, dans son très bel essai intitulé «La beauté de la lutte», avec lequel il présenta aux lecteurs le volume «Les luttes du travail», publié par Pietro Gobetti, en 1924, il avait avoué son scepticisme invincible et même sa répugnance physique pour les mesures providenciennes qui viennent de l'extérieur, pour le bien-être que l'on a voulu procurer avec des lois, avec des normes et avec l'intervention de politiciens désœuvrés, et sa vive sympathie pour les efforts de ceux qui veulent s'élever tout seuls et qui, dans cet effort, luttent, tombent, se relèvent et apprennent, à leurs propres dépens, à vaincre et à se perfectionner.

Einaudi ressentit d'une façon vive le sens de la vie humaine qui fructifie spirituellement et, par suite, la création de la liberté uniquement par le travail, la lutte, le sacrifice, le courage et en tenant compte que les forces les plus à craindre contre la liberté sont, à notre époque, celles qui naissent et prospèrent dans les coutumes de ces comportements publics et privés qui corrodent, dans ses propres racines, ce concept et ce sentiment de la vie.

Il fut, pour cela, particulièrement sensible à l'exigence de mettre en relief, dans l'idée libérale, ses aspects qui peuvent influencer, et influencent, le mode d'entendre et de vivre des hommes. Son jugement sur la politique libérale de Giolitti fut, par exemple, plus négatif que positif, parce qu'il estimait que l'homme d'Etat piémontais n'a pas éduqué et n'a pas forcé les Italiens à vouloir fortement.

Si Croce a été le philosophe du libéralisme, Einaudi en a été le pédagogue le plus autorisé, entendant par pédagogie la pensée qui s'efforce de tracer la voie sur laquelle il faut cheminer pour traduire en des comportements cohérents un idéal déterminé de la vie. Dans la polémique que nous venons de rappeler, Einaudi n'a pas contredit la philosophie de Croce, mais a seulement senti le besoin d'en déduire quelques corollaires éducatifs essentiels.

S. V.



Monsieur le Directeur,

Je suis la fille de Robert Alterman, Président Fondateur de l'Union Française des Industries Exportatrices.

Mon père est décédé le 23 Janvier.

Votre revue avait l'amabilité, durant des années, d'adresser à mon père le Bulletin européen.

C'était un grand économiste qui s'est battu toute sa vie pour le libre échange, l'abaissement des barrières douanières la liberté économique entre les peuples. A 83 ans, il a passé avec succès, une thèse de Docteur en Droit sur le Marché Commun!

Il souhaitait que les journaux et revues qu'il a aimé et connu, fassent paraître, après sa mort, un article à sa mémoire.

Sachant combien le Bulletin européen lui a été fidèle, je me permets, pour respecter ses dernières volontés, de vous joindre, ci-inclus, son curriculum vitae. Peut-être pourrez-vous faire quelque chose à cet égard et m'en adresser un exemplaire?

En vous remerciant vivement par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette lettre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Pierrette Alterman
11bis, rue Lord Byron
75008 - Paris

Paris, le 5 Février 1983

Un lecteur fidèle du «Bulletin Européen» vient de nous quitter

Ingénieur et économiste, né le 24 Avril 1886 à Paris, Robert ALTERMAN est ancien élève DU LYCÉE Condorcet de Paris jusqu'aux baccalauréats ès lettres et ès sciences et à la classe de mathématiques spéciales.

Président fondateur du Comité International des Echanges, conseiller en 1933, puis conseiller honoraire depuis 1967 du Commerce extérieur de la France, ancien membre du Conseil économique, il a été administrateur des Ets Wallach à Mulhouse.

Robert Alterman a publié de nombreux articles techniques et économiques et

un ouvrage «La Téléphonie Moderne» pour laquelle il a reçu le Prix Henri de Parville de l'Académie des sciences. Sa thèse de doctorat en droit (mention économie politique) traite des grands problèmes du Marché Commun.

Il est commandeur de la Légion d'honneur, de l'Economie nationale et du Mérite commercial.

Commandeur et officier de plusieurs ordres étrangers, chef d'escadron honoraire, il est croix de guerre 1914-1918, croix du combattant en croix des services militaires volontaires. Membre du Cercle Interallié.

MOSCOU - 9 OCTOBRE 1944

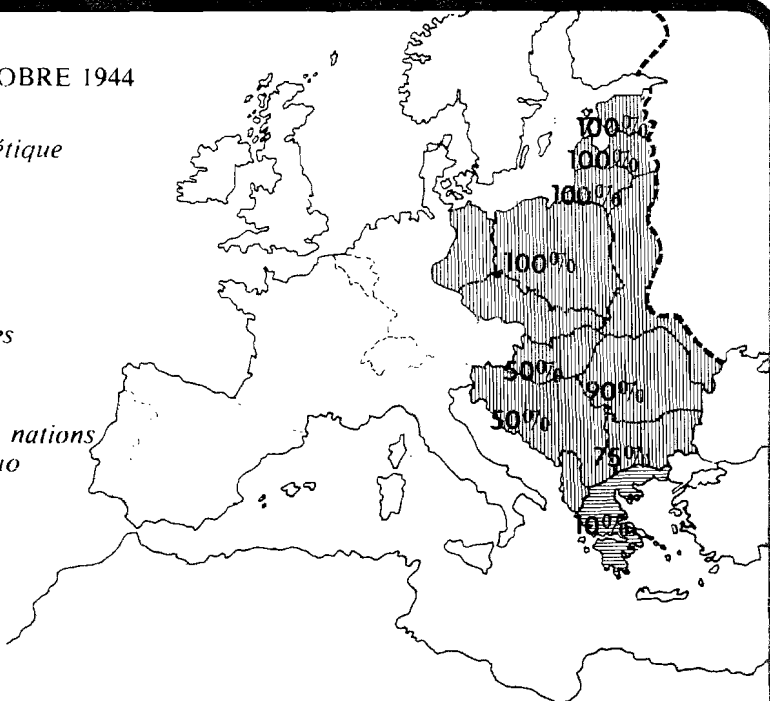
*Churchill
cède à l'Union soviétique
l'Europe de l'Est*

YALTA - 1945

*Confirmation du
partage de l'Europe
en zones d'influences*

HELSINKI - 1975

*La conférence de 35 nations
reconnait le statu quo
créé à Yalta*



« Nous nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B ».

Bulletin Européen

| | |
|--|----|
| <i>P. Gerbore: La tragédie de l'Europe (I)</i> | 1 |
| <i>L'aventure européenne, conférence sur Gaetano Martino</i> | 6 |
| <i>J. Nardini: Les pays en voie de développement et l'apport de la CEE</i> | 7 |
| <i>Grande Bretagne et CEE</i> | 12 |
| <i>S. Valitutti: Croce et Einaudi</i> | 15 |

Bulletin Européen

Rivista mensile - Spedizione in abbonamento postale gruppo terzo (70%)
Edizioni Nagard Srl-Foro Traiano 1/A, Roma - Direttore responsabile: Sabino d'Acunto - Direzione e Redazione:
Foro Traiano 1/A, Roma - telefoni: (06)679.77.85/678.09.48 - Registrazione Tribunale Roma n. 16966 del
15.10.1977 (già n. 1861 del 15.2.1951) - «Centrostampa Nagard» Milano, Via Larga 11